



REPRODUCTION, ÉLEVAGE ET ENTRAÎNEMENT : le rôle primordial des haras

Olivia BLUM



fig. 1

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, l'élevage des chevaux n'est pas encadré par l'administration du royaume, d'où la coexistence de problèmes de coût et de qualité. La France importe un grand nombre de chevaux de l'étranger notamment pour les remotes de sa cavalerie. Comme dans d'autres pays occidentaux, l'élevage qui s'effectue en liberté, en forêt, ne permet pas un contrôle de la reproduction. Il génère des équidés souvent peu adaptés aux besoins.

Un peu d'histoire des haras...



fig. 2

Dès le règne d'Henri IV, le ministre Sully met en exergue l'importance de l'amélioration chevaline. Afin de pallier un problème de pénurie ayant trait au cheval de guerre ou destiné à la chasse, le royaume de France est obligé d'importer des chevaux de l'étranger.

En 1665, Colbert, ministre de Louis XIV, édite un arrêt du Conseil royal en faveur de la naissance de l'administration des haras en France. L'objectif est le développement de l'élevage et l'amélioration de sa qualité afin d'obtenir des chevaux conformes aux besoins de la cavalerie. Le roi fournit un étalon à ceux qui le désirent à condition qu'ils le nourrissent, l'entretiennent et le tiennent à disposition pour l'accouplement. Une centralisation de l'administration des haras permet de viser l'obtention d'un certain « type » de cheval déterminé.



Le comte de Buffon¹ établit une théorie de la reproduction des chevaux mettant en exergue le rôle du climat. Selon cette théorie, les chevaux sont dotés de caractéristiques physiques différentes, liées au climat, au terrain et à la nature de leurs pâturages. Et, si on les croise avec des étalons étrangers, dès la deuxième ou troisième génération, sous l'influence du climat, leurs descendants finissent pas ressembler à ceux du milieu dans lequel ils vivent. Pour le savant, les animaux « dégénèrent » en s'adaptant à leur environnement, et finissent pas posséder des qualités et des défauts en rapport avec ce milieu.

Buffon préconise donc de croiser les races à chaque génération, théorie qui est adoptée par les haras². Selon cette technique de « création de types », en croisant les races, en opposant qualités et défauts, on obtient un poulain « supérieur ». Le croisement de beaux chevaux, éventuellement étrangers, possédant de nombreuses qualités avec des poulinières nationales, pouvant être laides et dotées de divers défauts, produit de meilleurs poulains. La théorie de Buffon sera reprise par Claude Bourgelat et enseignée à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort aux élèves et aux inspecteurs des haras.



fig. 3



fig. 4

En 1790, l'Assemblée nationale constituante supprime l'Administration des haras (les chevaux sont vendus et dispersés) puis elle est rétablie au début du XIX^e siècle, en 1806, sur de nouvelles bases. L'État créé des haras nationaux. Des étalons appartenant aux meilleures races françaises sont placés chez des gardes-étalons ou dans des dépôts choisis. L'institution des haras est rétablie sur le terrain de l'intervention mixte. Les propriétaires d'étalons, destinés à la monte des juments, présentent leurs animaux à des inspecteurs généraux qui les récompensent par une prime liée à la qualité de leurs étalons. Quand il devient Directeur général des haras, Gayot applique le « système des haras » qui établit les principes de croisement et de sélection des chevaux. En 1848, un Conseil supérieur des haras est créé pour l'organisation des haras et des dépôts d'étalons. Puis les adversaires d'une intervention directe de l'État en matière d'élevage triomphent à nouveau : des jumenteries (qui entretiennent des poulinières) sont liquidées et un grand nombre d'étalons nationaux sont dispersés et vendus. Dans les années qui suivent la guerre de 1870, l'objectif est de fournir de nombreux chevaux. En 1874, la loi organique sur les haras et les remontes, dite loi Bocher, réorganise le Conseil supérieur des haras, définit le cadre des officiers des haras, augmente l'effectif des étalons nationaux ainsi que les crédits destinés à encourager l'élevage.

1 Louis Georges le Clerc, plus connu sous le nom de Comte de Buffon (1707-1788), est l'auteur d'une encyclopédie de zoologie intitulée *Histoire naturelle, générale et particulière*, publiée en 36 volumes. Contrairement à ses prédécesseurs, il affirme que les espèces ont évolué depuis la création de l'univers.

2 J. Mulliez, *Les chevaux du royaume*, Arthaud Montalba, 1983.



fig.5

Après la guerre de 1914, les effectifs de chevaux des haras nationaux évoluent en faveur des étalons de trait, dont la part augmente considérablement, suite à l'usage de transports automobiles et la réduction des régiments de cavalerie. C'est en 1932 que la loi définit des zones d'élevage dites « berceaux de race » où les commissions de surveillance peuvent interdire l'apport de sang étranger par les mâles. L'administration encourage la production et la conservation de bonnes pouliches et poulinières qui sont désormais considérées comme aussi importantes que les mâles. En 1945, l'administration des haras possède des étalons pur-sang anglais, arabes, anglo-arabes, et beaucoup de demi-sang destinés à la remonte de l'armée. Des étalons trotteurs, destinés à l'amélioration des animaux d'hippodrome et à la production d'animaux de service, figurent également dans les écuries de l'État qui sont largement dotées d'étalons de trait de chacune des grandes races françaises. Les haras sont chargés de fournir des reproducteurs de qualité destinés à un élevage du cheval utile à la France.

L'élevage du cheval ne peut être dissocié de l'administration des haras chargée de le réglementer. Et selon les époques, on privilégie la liberté de l'élevage ou sa réglementation, l'intervention d'un pouvoir central ou l'autonomie locale. Des types de chevaux sont créés à la suite de croisements et sont reconnus en France par l'administration des haras.



Ajax, par Flying Fox et Amie.

fig. 6



Le Sagittaire, étalon alezan par Le Sancy et La Dauphine.

fig. 7

L'activité des haras a également trait au monde des courses. Dès 1780, un règlement organise la première course officielle réservée aux juments françaises et étrangères. En 1805, Napoléon crée des courses pour les chevaux entiers et les juments nés en France. Mais les courses ne prennent leur essor que sous la Restauration. Les courses au galop se développent en France grâce à la société d'encouragement, qui est sous le contrôle de l'État par l'intermédiaire de l'administration des haras. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les haras se réservent le rôle d'organisme de tutelle des courses. Au moment où disparaît le cheval de guerre, l'activité relative aux étalons de sport équestre et de courses, subsiste.



Course à Chantilly en 1841.

fig. 8

En 1999, l'établissement public administratif *Les Haras nationaux* qui dépend du ministère de l'Agriculture, est créé. En 2010, l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) regroupe les Haras nationaux et l'École nationale d'équitation. Les anciennes activités des Haras nationaux sont désormais de la compétence de France haras, groupement d'intérêt public.

Le haras du Pin aux XVIII^e et XIX^e siècles



fig. 9

Les guerres du règne de Louis XIV détruisent un nombre considérable de chevaux. Des poulinières sont mobilisées pour les besoins de l'armée et les espèces chevalines françaises dégénèrent. Alors que s'impose la nécessité de réorganiser les haras, le roi souhaite créer un établissement modèle. La Normandie est la province la plus richement dotée en prairies et pâturages. Elle se distingue par la quantité et la qualité de ses chevaux. Elle est donc choisie pour héberger cet établissement modèle. La construction du haras du Pin est commencée en 1714, d'après les plans exécutés sur l'ordre de Louis XIV³. L'édifice prend place sur un domaine acheté à M. de Béchameil, marquis de Nointel, Conseiller d'État, et sur une partie de la forêt d'Exmes. La construction s'achève en 1728, les chevaux sont installés vers 1730. M. de Garsault, écuyer du roi, premier directeur du Pin organise le transfert du haras du roi de Saint-Léger (en-Yvelines) à Exmes.

Premiers directeurs du haras du Pin

Nom	Titre	Directeur à partir de
M. de Garsault	Écuyer du Roi	création
Messire de Butler	Baron d'Armaillé	1750
M. de Briges	Marquis	1758
M. de Lambesc	Prince, grand écuyer	1765 (et jusqu'en 1790)

En 1790, l'Assemblée nationale décide par mesure conservatoire de conserver un dépôt de beaux étalons au haras du Pin. Mais en 1793, le directoire de l'Orne décide la vente ou la distribution des

³ Les plans de construction des bâtiments et du parc sont attribués à Jules Hardoin-Mansart et André Le Nôtre, même si ces derniers sont décédés quelques années avant la construction du haras du Pin (respectivement en 1708 et 1700). Dans le plan des abords du haras, des avenues et des jardins, on retrouve le procédé cher à Le Nôtre et l'ordonnance classique de Versailles, à l'instar de la grande avenue Louis XIV qui s'étend dans l'axe longitudinal du domaine du Pin (et qui correspond à l'avenue de Paris à Versailles). Quant à l'architecture du haras, l'agencement des communs et des cours, ils rappellent la manière de procéder de Jules Hardoin-Mansart. Les plans sont conçus à la fin du XVII^e siècle. Et c'est Louis XIV qui décide quelques années plus tard de transférer en Normandie (au pays du Merlerault), le haras royal créé à Saint-Léger en Yvelines.

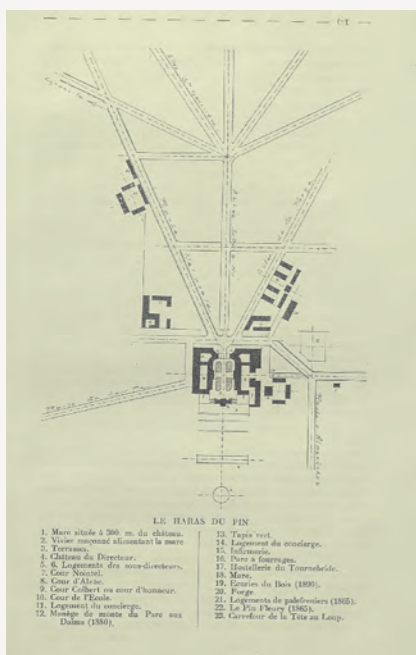


fig. 10



fig. 11

quelque quarante étalons à des cultivateurs du département s'engageant à les conserver pour la reproduction⁴. Le haras du Pin subit de grands bouleversements : une partie notable de ses propriétés et de ses étalons est vendue. À la suite de la décision de l'empereur Napoléon 1^{er} en faveur d'une administration hippique (décret de 1806), tous les biens du Pin vendus en 1790 sont rachetés et une somme est allouée afin de remettre les bâtiments dans un état satisfaisant.

Vers 1820, le comte d'Aure, aidé de son ami, Perier de la Genevraye, délimite le tracé de l'hippodrome de la Bergerie, où les poulains adultes sont entraînés pour les courses. En 1838 et 1839, des chevaux du haras du Pin remportent deux épreuves richement dotées à l'époque : le Prix royal et le Grand prix royal. L'arrivée d'Ephrem Houël à la direction du haras du Pin, en 1847, coïncide avec la préparation d'un cheval de demi-sang aux aptitudes trotteuses.

Afin d'exécuter le décret de 1852, la jumenterie du haras du Pin est dispersée, ce qui conduit à une mutation de l'élevage. Les écuries auxiliaires du domaine du Pin consacrées autrefois à l'élevage, contiennent alors des étalons.

Le 9 août 1863, l'empereur Napoléon III préside une cérémonie importante, au cours de laquelle ont lieu des courses à l'hippodrome, une présentation d'étalons dans l'avenue Louis XIV ainsi que des bals. Les courses du Pin connaissent une période favorable sous la Restauration mais l'éloignement des villes et l'absence d'un chemin de fer direct vers Paris maintiennent les courses à un niveau local.

L'École nationale des haras, annexée au dépôt d'étalons du Pin, est destinée à assurer le recrutement des cadres supérieurs de l'administration des haras, à la formation des futurs officiers pour l'exercice de leur profession. Elle est placée sous le commandement du directeur de l'établissement. Supprimée par décret en 1852 (douze ans après sa création), elle est rétablie par la loi organique de 1874 au haras du Pin. M. Gayot, son directeur entre 1840 et 1843, enseigne l'hygiène et l'élevage,

4 La vente des chevaux mais aussi des meubles et ustensiles a lieu au haras du Pin les 3 et 4 mars 1793. Les chevaux restent dans le département, cf. Jean de Chevigny, directeur du haras du Pin, in *L'élevage du cheval au pays d'Argentan, Le haras du Pin*, Revue trimestrielle illustrée, Organe du Syndicat d'initiative du pays d'Argentan, 1933

Ephrem-Gabriel Houël et le Baron de Curnieu la science hippique, etc. M. Lenoble du Teil, qui y dispense un enseignement de cours d'équitation, d'attelage et de dressage (théorique et pratique) mobilise trente étalons pour l'instruction des élèves. Selon les termes d'un arrêté de 1881, le nombre des élèves admis chaque année à l'école par voie de concours est de neuf au plus. Pour concourir, il faut être âgé de plus de 18 ans et de moins de 24 ans et être titulaire du diplôme de bachelier ès sciences ou ès lettres. À la suite d'une nouvelle suppression de courte durée (de trois années entre 1889 et 1892), l'École des haras recrute exclusivement par concours trois élèves par an parmi les diplômés de l'Institut national agronomique, des individus pourvus d'une solide formation scientifique. Les cours sont moins théoriques que pratiques. Les futurs officiers des haras pratiquent beaucoup l'équitation afin d'acquérir des compétences en termes de compréhension de l'animal et des savoir-faire afférents à l'attelage et au dressage.

La généralité d'Alençon (avec le haras du Pin) jouit d'une grande renommée. Le rassemblement d'étalons de races diverses va permettre la création au XVIII^e siècle de la race dite du Merlerault⁵, ancêtre du demi-sang normand. En dépit de nombreuses vicissitudes, le haras du Pin, haras ou simple dépôt d'étalons, a largement contribué à la « régénération des chevaux » de la France entière⁶ et à l'amélioration des types.



fig. 12

Ouvrages de la collection thématique

De nombreuses publications de la Bibliothèque relèvent des haras, de l'élevage, la remonte, la reproduction, l'amélioration des chevaux, l'éducation, l'entraînement, etc. Leurs auteurs sont fréquemment des membres de l'administration des haras, ou professeur à l'École des haras.

Quelques titres :

- *Nouveau régime pour les haras* de Lafont Pouloti (1787), traité connu, dont les principes d'amélioration et de croisement ne reposent pas sur des investigations expérimentales.

5 J. Mulliez, *Les chevaux du royaume*, Montalba, 1983.

6 C. du Haÿs, *Le merlerault, ses herbages, ses éleveurs, ses chevaux et le haras du Pin*, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 1866.

- *Traité de l'éducation du cheval en Europe* de Préseau de Dompierre (1788). Son ouvrage très estimé, est souvent utilisé et il est cité par Huzard père, E. Gayot...

- *Instruction sur l'amélioration des chevaux en France, destinée principalement aux cultivateurs*, J. B. Huzard, 1802.

- *Réflexions sur la réorganisation des haras, l'amélioration des chevaux et le rétablissement des manèges*, de L. de Maleden, 1803 et 1805.

- *Traité sur les haras*, de C. Barentin de Montchal, Paris, 1807, extrait de l'ouvrage italien de Jean Brugnone, directeur de l'école vétérinaire de Turin et membre de l'Académie des Anismatici de Belluno.

- *Manuel des haras* publié en 1812 pendant que son auteur Pichard est inspecteur du haras du Pin. Il fournit de précieuses informations sur le cheval en Normandie au début du XIX^e siècle.

- Ouvrages de Eugène Gayot dont trois volumes de *La France chevaline*⁷, publiés entre 1849 et 1854, qui traitent d'institutions hippiques, et un volume relatif à l'hippologie, dans lesquels il expose l'histoire de la race normande et de la formation de la race anglo-normande. Eugène Gayot codifie l'introduction du pur-sang anglais dans les races considérées comme inférieures. Il intervient dans la création au haras de Pompadour des premiers chevaux anglo-arabes. Vétérinaire, il exerce de nombreuses fonctions dont celle de directeur du haras du Pin, d'inspecteur général des haras, de directeur des haras au ministère de l'Agriculture et du Commerce en 1847, de collaborateur du *Journal d'agriculture pratique* (il fournit de nombreux articles). Il est membre d'un grand nombre de sociétés savantes.

- Divers ouvrages de Ephrem-Gabriel Houël, ancien élève du comte d'Aure, nommé directeur du haras du Pin en 1847. Il dispense un enseignement de science



fig. 13



fig. 14



fig. 15

hippique pendant trois ans à l'École des haras, et il est nommé inspecteur général en 1861. Créateur des courses de trot en France, il a aussi été un des principaux rédacteurs du Journal des haras, dès sa création. Il s'agit d'un fervent défenseur de l'administration des haras et il prône l'amélioration des chevaux par le biais d'un croisement avec le cheval arabe.

- *Des institutions hippiques et de l'élève du cheval dans les principaux États de l'Europe*, du Comte de Montendre (3 volumes datés de 1840 à 1844) : ouvrage d'un réel mérite selon Ephrem Houël, en ce qu'il a répandu les théories nouvelles ainsi que la connaissance de faits pratiques, et traite de haras en Europe. Le Comte de Montendre est collaborateur au Journal des haras puis en est le directeur pendant dix ans. Officier des haras français, il est nommé en 1840 inspecteur général.

- *Des haras domestiques et des haras de l'État en France* (1843), de M. Huzard fils (Jean-Baptiste), qualifié d'ouvrage remarquable par E Houël lors de son cours professé à l'École des haras.

- *Économie politique, instruction publique, haras et remontes*, édité en 1843, de C.-J.-A. Mathieu de Dombasle, célèbre agronome français (1777-1843), correspondant de l'Académie des sciences, qui avait toutefois des théories préconçues sur les haras et les remontes, contestées par d'éminents hippologues mobilisant des investigations expérimentales.

- *Leçons de science hippique générale ou traité complet de l'art de connaître, de gouverner et d'élever le cheval*, par le Baron de Curnieu (deux des trois volumes existants, édités en 1855 et 1857). Le Baron de Curnieu (1811-1871) enseigne la science hippique au haras du Pin et est chargé de la direction de l'École royale des haras sous le rapport de la science hippique et de l'équitation. Il possède une importante bibliothèque, acquise notamment lors de la vente de la collection d'Huzard. Cet ouvrage en plusieurs volumes est fort intéressant grâce à la concomitance



fig. 16



fig. 17



fig. 18

7 L'ouvrage en 8 volumes de *La France chevaline* d'Eugène Gayot fournit l'histoire des haras et des courses, l'histoire et la description des races pures et de certains étalons. Il traite également de l'élevage et de l'éducation des chevaux.

de connaissances théoriques et pratiques de son auteur, qui est à la fois éleveur, écuyer et professeur.

- *Manuel de l'éleveur ou méthode simplifiée de dressage des chevaux au montoir et au trait*, par M. de Montigny, professeur à l'École nationale des haras, Librairie militaire d'A. Leneveu, Paris, 1847.

- *Cours théorique d'équitation de dressage et d'attelage* (1889), par J.-J. Lenoble du Teil, écuyer, professeur d'équitation à l'École des haras du Pin à partir de de 1874.

Jean-Jules Lenoble du Teil (1838-1898) reprend dans la première partie de ce document des éléments de ses

ouvrages précédents sur l'équitation et le dressage à la selle. Il ajoute une deuxième partie sur l'attelage ainsi qu'une présentation des découvertes offertes par la photographie instantanée sur le mécanisme des allures du cheval, théorie qu'il avait étudiée avant les travaux de Muybridge et de Marey. Ces découvertes vont donner une nouvelle impulsion à ses études sur les allures.

- *L'élevage du pur-sang en France*, de S.F. Touchstone (1893), guide pratique donnant les performances, les pedigrees et les prix de saillie des étalons appartenant à l'État et aux particuliers, est dédié à un directeur de l'administration des haras. La première partie de cet ouvrage est consacré aux 16 étalons ayant joué un rôle important dans l'élevage pratiqué par les haras.

- *Les races chevalines avec une étude spéciale sur les chevaux russes*, par le Dr L. de Simonoff (correspondant de la direction générale des haras russes) et J. de Moerder (directeur de l'administration de la direction générale des haras russes), Paris, Librairie de la maison rustique, 1894. Il s'agit d'un ouvrage bien documenté, orné de belles et nombreuses planches qui aborde toutes les races de chevaux, avec plus de précisions sur celles qui sont présentes en Russie.

- *La Ferrure de course du galopeur et du trotteur au haras et à l'entraînement*, de L. Laveur, édité en 1908.

- *Traité pratique d'élevage et d'entraînement du cheval de course*, par Paul Fournier (Ormonde) et V. Duret (directeur du haras de Jardy), 1908.

- *La crise du demi-sang français*, du Général Dubois, membre du Conseil supérieur des haras, Paris, H.- C. Lavauzelle, 1912.

- *L'élevage du cheval au pays d'Argentan, Le haras du Pin*, Revue trimestrielle illustrée, Organe du Syndicat d'initiative du pays d'Argentan, 1933.

- *Les haras nationaux, l'élevage et la sélection du cheval en France*, ministère de l'Agriculture, Paris, 1947.

- *Les races chevalines françaises*, E. Quitet et P. Richard (Inspecteur général des haras), ministère de l'Agriculture, Paris, 1953. Ce document comprend sept cartes en couleur dépliantes, dont une a trait à l'élevage du trotteur français.

- *Le manuel de l'étalonnier et de l'éleveur*, du Vicomte R. de Poncins, directeur du haras du Pin, 1959.

- *Les chevaux du royaume, histoire de l'élevage du cheval et de la création des haras*, J. Mulliez, Arthaud Montalba, Paris, 1983.

- *Les haras nationaux*, G. Guillotel, Charles-Lavauzelle, Paris-Limoges, 1985-1986, en 3 volumes.



fig. 19

À la veille de l'autonomie du ministère de l'Agriculture, le ministère du Commerce et de l'Agriculture contient six directions dont celle des Haras chargée de nombreuses missions. L'inspection générale des haras, l'administration des dépôts d'étalons, de l'École des haras, du Conseil supérieur des haras, de l'achat et la répartition des étalons y sont rattachées. En outre, cette direction intervient dans le cadre des courses de chevaux au trot et au galop, des écoles d'équitation et de dressage, de la répartition des fonds d'encouragement, etc.

En 1882, l'administration centrale du ministère de l'Agriculture comprend six services dont la Direction des haras qui continue à exercer de nombreuses missions. À titre d'exemple, pour ce qui a trait au Concours central de Paris, un service est chargé de l'étude et de la préparation du programme, de l'examen des déclarations, de la rédaction du catalogue et de la liste des récompenses.

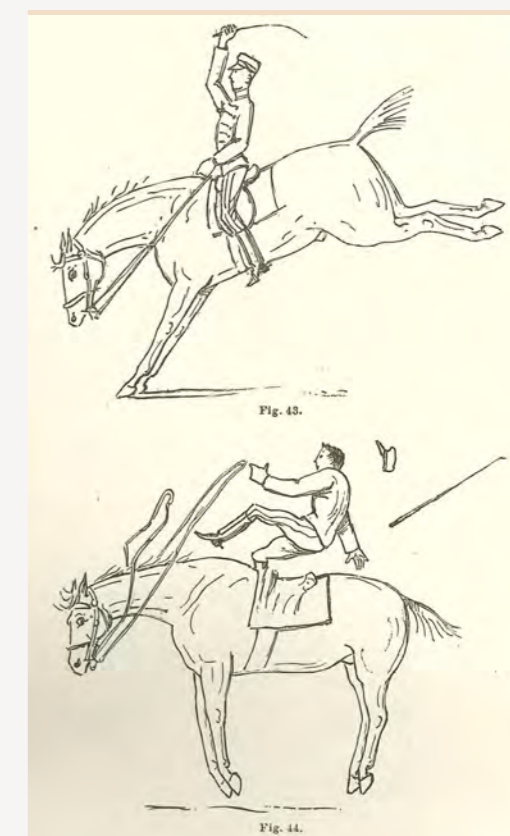
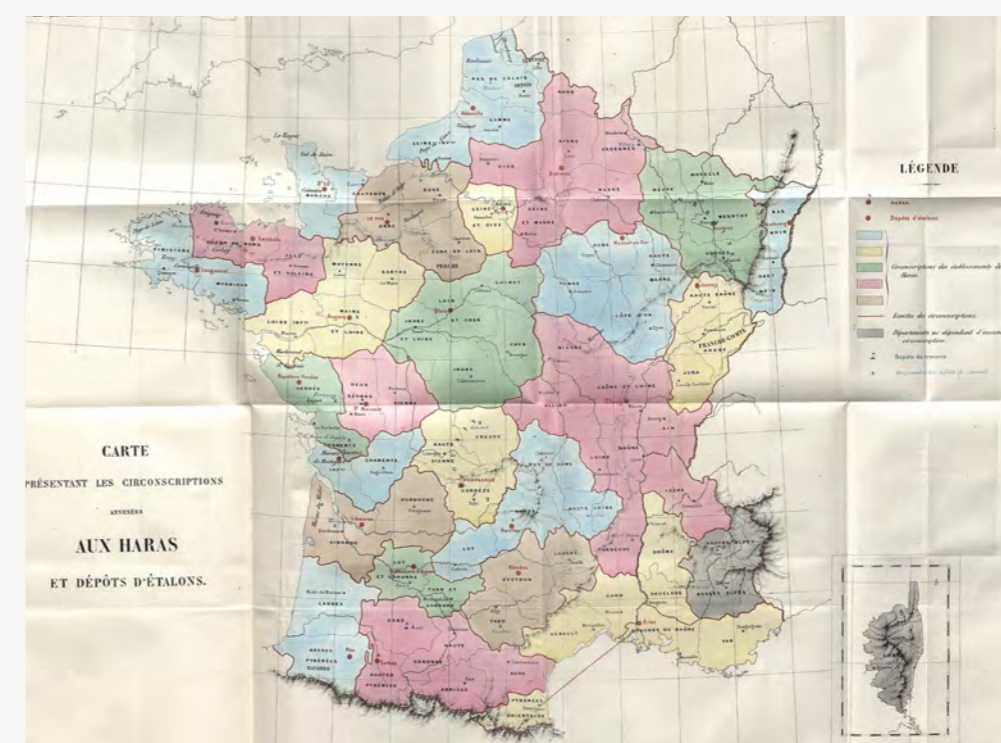


fig. 20



Carte extraite du *Rapport sur les travaux de la section de 1850 du Conseil supérieur des haras*, fait par M. le Général de la Moricière, Imprimerie nationale, Paris, 1850.



fig. 21

La Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture contient des documents issus de services dépendant de la Direction des haras du ministère de l'Agriculture⁸: rapports de l'Inspecteur général directeur de l'administration des haras, catalogues et listes de prix du Concours central d'animaux reproducteurs, ouvrages du Conseil supérieur des haras créé en 1848 (qui donne son avis sur le budget des haras, sur les règlements généraux des concours, des courses...), ou du Service des haras chargé de maintenir et d'améliorer les races chevalines afin de pourvoir aux besoins de la défense nationale, de l'agriculture et du commerce, etc.

En outre, des ouvrages de la Bibliothèque historique du ministère de l'Agriculture afférents aux différents types de chevaux ont servi à la direction des haras (documents sur le cheval boulonnais, ardennais, breton, charolais, sur la race pure anglo-arabe, etc.) ainsi que des articles issus de la collection de périodiques reliés.

⁸ L'appellation a évolué au fil du temps en fonction de ses divers rattachements, et en 1881, le ministère de l'Agriculture obtient son autonomie.

Sources des illustrations

Fig.1 : Pichard, *Manuel des haras...*, Paris, Delacour, 1812, frontispice.

Fig. 2 : Service des haras, des courses et de l'équitation, *Les haras nationaux : l'élevage et la sélection du cheval en France*, Paris, 1947, p. 22.

Fig. 3 : E-P de Lafont-Pouloti, *Nouveau régime pour les haras*, Turin, Valat-la-Chapelle, 1787, frontispice.

Fig. 4 à 7 : Paul Fournier Ormonde, V. Duret, *Traité pratique d'élevage et d'entraînement du cheval de course*, Paris, L. Laveur, 1908, respectivement p. 31, p. 31, p. 62 et p. 234.

Fig. 8 et 9 : Service des haras, des courses et de l'équitation, *Les haras nationaux : l'élevage et la sélection du cheval en France*, Paris, 1947, p. 54 et p. 68.

Fig. 10 : *L'élevage du cheval au pays d'Argentan, Le haras du Pin*, Revue trimestrielle illustrée, Organe du Syndicat d'initiative du pays d'Argentan, 1933, p. 61.

Fig. 11 : Service des haras, des courses et de l'équitation, *Les haras nationaux : l'élevage et la sélection du cheval en France*, Paris, 1947.

Fig. 12 : *L'élevage du cheval au pays d'Argentan, Le haras du Pin*, Revue trimestrielle illustrée, Organe du Syndicat d'initiative du pays d'Argentan, 1933, p. 13.

Fig. 13 : L. de Simonoff et J. de Moerder, *Les races chevalines avec une étude spéciale sur les chevaux russes*, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 1894, pl. III.

Fig. 14 : *Journal d'agriculture pratique*, Paris, librairie de la Maison rustique du XIX^e siècle, 1862, tome 2, p. 11.

Fig. 15 à 19 : L. de Simonoff et J. de Moerder, *Les races chevalines avec une étude spéciale sur les chevaux russes*, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 1894, respectivement pl. XIV, pl. V, pl. XI, pl. IV et pl. VIII.

Fig. 20 : J.-J. Lenoble du Teil, *Cours théorique d'équitation de dressage et d'attelage*, Paris, Berger-Levrault et Cie, 1889, p. 89.

Fig. 21 : *Journal d'agriculture pratique*, Paris, librairie de la Maison rustique du XIX^e siècle, 1906, tome 1, p. 432.